



Mariage à l'étranger ccam procureur

Par bio18, le 06/09/2009 à 16:41

Bonjour,
Je me suis marié à l'étranger mariage légal d'amour mais malheureusement mon dossier à été envoyé au procureur de la république à Nantes et j'attends sa réponse je ne sais pas quoi faire dois prendre un avocat dès maintenant ou attendre sa décision.
je confirme bien que c'est un mariage légal et qu'à la mairie et au commissariat l'entretien s'est bien passé en revanche c'est au procureur de trancher sur les éléments de mon dossier .
En cas de réponse négative pourrais je avoir une aide juridictionnelle ;
je suis salarié je gagne le smic
Cordialement
Asadine